

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Quelques pages sont coupées.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L A.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Omnibus prodesse, obesse nemini. Utile à tous, nuisible à personne.—P. Fourier.

ADMINISTRATEUR J. A. LANGLAIS 177, rue St-Joseph, St-Roch, QUÉBEC.	ABONNEMENT \$1.00 PAR ANNÉE.	RÉDACTEUR L'ABBÉ PROVANCHER CAP-ROUGE.
--	--	---

Avec l'autorisation de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Les Veillées du Presbytère.

LA PRIÈRE.

François.—Vous nous avez dit, M. le Curé, que vous nous raconteriez une belle histoire au sujet de la prière ; nous avons hâte de l'entendre, car, vous le savez, quand on n'est pas instruit, on ne saisit pas toujours les explications qu'on nous donne ; mais les histoires sont toujours plus faciles à comprendre, et toujours nous trouvons dans leurs différentes circonstances des sujets d'instruction ou du moins des occasions de nous édifier et de nous encourager à bien faire.

M. le Curé.—Bien volontiers, mes bons amis.

Vous connaissez tous le Père Lacasse, ce zélé missionnaire Oblat des régions du Labrador. Voici donc comment il rapporte un épisode de ses missions, où les Sauvages donnèrent un nouvel exemple de la haute estime qu'ils portent à la prière. Avec eux, le prêtre, le grand priant, lorsqu'il prie, parle à Dieu et Dieu lui parle, de sorte qu'il se trouve totalement soustrait à toutes les circonstances extérieures qui l'environnent ; il ne voit rien, il n'entend rien de tout ce qui se passe autour de lui. Le P. Lacasse était donc parti des côtes du Labrador pour la mission des Naskapis, à plus de 200 lieues à l'intérieur. Il avait pour

conducteurs deux sauvages de cette nation, forts, vigoureux, et de plus bons chrétiens. Pleins de confiance en la divine providence, comme le sont tous les sauvages, ils n'avaient pris aucune provisions, s'en remettant aux éventualités de la chasse et de la pêche pour trouver leur subsistance durant la route ; et lui s'était contenté de glisser seulement quelques biscuits dans sa poche. Il leur fallait remonter fort loin une rivière, dont la navigation en canots d'écorce, était interrompue par de nombreux portages ; traverser des savanes, des lacs, des montagnes arides, sans autre indication à suivre que la connaissance des lieux que possédaient ses deux conducteurs.

Partis vers les 10 heures, tout le reste du jour se passa à jouer de l'aviron dans le canot. Retirés sur la rive pour la nuit, on jeta la ligne à l'eau pour le souper, et huit belles grosses pièces de poisson furent soumises à la broche pour satisfaire aux besoins de l'estomac. Le lendemain matin, même pêche et semblable résultat. Mais comme c'est un principe chez les hommes des bois qu'il faut manger tant qu'il y a des vivres, nos deux sauvages voulaient absolument consommer tout ce qui restait, ce ne fut que sur les instances du Père, qu'ils consentirent à emporter quelques pièces pour le dîner.

On reprit aussitôt le canot et l'on vogua

comme la veille. Le canot, poussé par les violents coups d'aviron, franchissant ici les bouillons que formaient les rapides, effleurant là les pierres à peine couvertes d'eau, toujours conservait son équilibre et allait de l'avant.

Comme ce n'était pas le premier voyage du missionnaire dans cette région, il savait que vers les 11 heures ils devaient rencontrer une chute considérable dans la rivière, où il leur faudrait faire portage. En effet, on entendait déjà le sourd mugissement de l'eau s'échappant d'une hauteur de 150 pieds pour se briser sur le roc solide qui tapisse le bas de la chute. On tourne une pointe, et l'on se trouve en face de la nappe écumante couvrant le rocher, comme un drap blanc que l'on étendrait sur une corde. On n'était plus qu'à quelques centaines de pieds de l'endroit du débarquement, lorsque le missionnaire aperçut un superbe caribou qui dormait sur la grève au pied de la chute. Grand fut alors son embarras, car, que faire ? Connaissant les habitudes des sauvages, si l'on tuait le caribou, il faudrait le manger. Et manger un caribou à trois ne prendrait pas moins de quinze jours. C'était quinze jours de retard pour la mission et s'exposer à ne pouvoir revenir dans cette saison, car les froids auraient alors interrompu la navigation sur les lacs. Que faire donc ?..... Tirer et manquer la bête !

"Je me recommande donc à la Sainte-Vierge," dit-il, et je trempe dans l'eau une capsule que je mets sur l'un des canons de notre fusil. Puis, touchant à l'épaule le sauvage devant moi, je lui montre la bête—ni l'un ni l'autre ne l'avait encore aperçue—il me fait un signe d'assentiment joyeux, et arrête son aviron. J'épaule le fusil, et appuyé sur la détente.... Boumb ! et la balle va s'aplatir sur le rocher à douze pouces au-dessus de l'animal, qui fait un bond tout effaré. "Donne, donne," fit le sauvage : je lui passe l'arme, et..... *slack !* la capsule rate et le caribou est hors de vue.

"Mes deux sauvages paraissent comme électrisés, hors d'eux-mêmes.—J'aurais dû

peut-être vous laisser tirer ? vous auriez mieux fait ?"

Pas un mot de réponse !

"Nous touchons le rivage, et aussitôt l'un des sauvages charge le canot sur sa tête, l'autre prend les avirons avec le fusil, et tous deux se mettent à escalader la montagne, aussi vite qu'ils le peuvent en me laissant seul avec ma chapelle et ma couverture, dont ils avaient coutume de toujours se charger.

"Je me charge donc de mon bagage et m'efforce de les suivre d'aussi près que possible avec ma jambe boiteuse. (1)

"Leur intention, dans la colère qui les dominait, était évidente ; ils voulaient m'abandonner et poursuivre seuls ; et cet abandon pour moi, c'était la mort inévitablement. Seul, sans canot, sans fusil, je ne pouvais ni continuer, ni retourner sur mes pas. Je me recommandai donc de nouveau à la Sainte-Vierge et à mon bon ange, et m'efforçai de les suivre. Mais n'ayant ni leur force ni leur agilité, je ne pouvais les suivre que de loin, et je les perdais bientôt de vue dans le bois et les broussailles.

"La route cependant était tellement accidentée que de temps à autre, lorsque j'atteignais le sommet d'une élévation, je les voyais sur une élévation voisine. Mais je m'apercevais qu'à chaque fois la distance qui me séparait d'eux se faisait de plus en plus grande.

"Dans les savanes, je suivais leur route par l'empreinte de leurs pas sur la mousse. Mais voici que se présentent des collines arides de pierre nue, n'étant pas même couverte de mousse. Nulle trace alors de leurs pas. A tout hasard, je poursuis ma course en tâchant de suivre à peu près la même direction. Vous pouvez croire sans peine que tout en courant ainsi, les *Ave* à notre bonne mère du ciel n'étaient pas oubliés, et les appels à mon bon ange gardien souvent répétés.

"Il y avait déjà plus d'une heure que je ne les voyais plus et que je ne retrouvais

(1) Le P. Lacasse est boiteux d'une jambe.

non plus aucun indice de leur passage. Je consulte ma montre, il est 3 heures passées. Mais ce qui m'effraye le plus c'est que je sens mes forces s'affaiblir, la sueur m'inonde, la faim et la soif me dévorent, et eux, avec leurs habitudes, me disais-je, peuvent continuer ainsi jusqu'à la nuit noire ! Qui sait encore si étant tout près d'eux, je ne suis pas une route parallèle sans pouvoir les rejoindre. " Serait-il possible, Mon Dieu, que vous me laisseriez ainsi périr seul, dans cette solitude ? Et les âmes de ces pauvres hommes des bois que satan retient dans ses liens, qui les délivrera ? Et ces pauvres âmes des petits enfants, ces innocentes créatures qui ne vous ont jamais offensé, qui versera sur leurs fronts l'eau du baptême pour leur ouvrir les portes du ciel ? Bonne Sainte Vierge vous ne le permettrez pas ; écoutez m'a prière ! " Réconforté par cet épanchement du cœur, ou plutôt par une nouvelle bénédiction du ciel, je reprends ma course avec un peu plus de courage.

" Je gravissais une pente assez douce d'une colline, lorsque parvenu au sommet j'aperçus mes deux sauvages assis sur une élévation voisine. Je crus même voir qu'ils avaient allumé du feu pour y passer la nuit. Pourvu, me disais-je, que, m'ayant aperçu, ils ne se relèvent pas pour poursuivre plus loin.

" Je descends donc dans la petite baïsseur qui me séparait d'eux, et remonte la pente aussi vite que je le puis. J'aperçois mes deux sauvages assis en effet près d'un petit feu, en frais de faire rôtir les quelques poissons de la pêche du matin qu'on avait réservés pour le dîner.

" Feignant de n'être pas fatigué, bien que je fusse à peine capable de mettre un pied devant l'autre sans buter à chaque instant : " Comment, leur dis-je, en passant devant eux, vous êtes déjà campés, et le soleil est encore haut ! il n'est pas encore cinq heures ! Allons, allons, encore plus loin."

" Je feins de passer outre, mais je reviens aussitôt les trouver : " pourtant vous avez

bien raison, la course est assez bonne pour aujourd'hui." Pas un mot de réplique ni de l'un ni de l'autre !

" Le repas est bientôt prêt.

— Mangez, Père, dit l'un, le souper est maigre, l'on n'a pas de caribou !

— Le bon Dieu nous protège, dis-je, en dévorant mon poisson, comment se plaindre lorsqu'on a de si excellent poisson ?

" Le reste du repas se prit dans le silence, et après avoir fumé une pipe, chacun se choisit un gîte pour y passer la nuit.

" Descendus à la rivière de grand matin le lendemain, la pêche nous fournit, comme la veille, ample provision pour le déjeuner et le souper, car le dîner, le plus souvent, se prend en blanc.

" Nous nous installons dans le canot à nos places ordinaires, un sauvage en avant, l'autre en arrière, et moi au milieu entre les deux.

" A peine étions nous partis que je tire mon bréviaire et me mets à le réciter. Il parle à Dieu, se dirent les sauvages, nous pouvons converser, il n'entend plus rien.

— Dis donc, toi, crois-tu que le Père l'a fait exprès pour manquer le caribou ? Nous étions tout près ! — Peut-être qu'il ne sait pas bien tirer. — Oh ! un caribou, ça ne se manque pas, il faut le faire exprès. — Si c'eût été le P. Arnaud, je suis bien sûr qu'il ne l'aurait pas manqué.

" Puis après une longue pause : — Croistu, dit le premier, qu'il était gras, le caribou ! Quel beau poil il avait ! quels bons morceaux il aurait fournis ! Oh ! pour sûr, il l'a fait exprès. — On était bien près, et c'est difficile de manquer un caribou."

Et toute la journée à répéter de semblables colloques, dès que le Père prenait son bréviaire.

La journée se passa comme la précédente, et l'on mit à terre le soir pour y passer la nuit. Toujours même silence de la part des deux sauvages.

" Je ronflais entortillé dans ma couverture, dit le P. Lacasse, lorsque dans la nuit, je me sentis excité par quelqu'un. Je me

débarrasso de ma couverture, et reconnais le sauvage de l'avant du canot.—Père, dit-il, je ne puis dormir ; je veux savoir une chose ; parle droit.—Je parle toujours droit, moi ; je dis toujours la vérité.—Dis, Père : l'as-tu fait exprès, lorsque tu as manqué le caribou ?—Ecoute-moi bien, Michel ; tu es un bon chrétien, tu as du bon sens, tu vas comprendre la chose. Oui ! je l'ai fait exprès.

« Cette parole était à peine sortie de ma bouche, que je vis le sauvage opérer un mouvement brusque, et je crus un instant qu'il allait se précipiter sur moi pour m'assommer.—Calme-toi, Michel, et comprends bien ; tu sais que vous autres les sauvages, chaque fois que vous tuez une pièce, il faut la manger. Or si j'avais tué le caribou, il ne nous aurait pas fallu moins de quinze jours pour le manger à trois. C'était quinze jours de retard pour ma mission, et ça me mettait à revenir si tard que j'aurais trouvé les lacs gelés et me serais vu dans l'impossibilité d'opérer mon retour.—Tout cela est bel et bien, mais le caribou, on ne refuse jamais ça quand on en rencontre.—Va te coucher, Michel, et dors tranquille ; prie la Sainte-Vierge de te faire oublier cette malheureuse affaire. Tu sais comme je vous aime, moi. C'est pour votre plus grand bien que j'en ai agi ainsi ; c'est pour baptiser vos enfants, bénir vos mariages, vous purifier de vos péchés, en un mot vous ouvrir les portes du ciel. Va te coucher, Michel, et oublie ton caribou ! »

La journée du lendemain ne se passa pas cependant sans que le caribou ne revint sur le tapis à plusieurs reprises. Mais c'était toujours, de la part de Michel, pour persuader à son compagnon que le Père ne l'avait pas fait exprès, ou du moins pour lui laisser des doutes sur la réalité du fait, car il craignait que celui-ci ne pût bien comprendre la chose.

Isidore.—M. le Curé, vous nous avez raconté là une histoire bien intéressante. Plus d'une fois les larmes me sont venues aux yeux en voyant la misère qu'endurent les

pauvres missionnaires et comment ils sont traités par ceux-là même qu'ils vont sauver.

M. le Curé.—Mais n'admirez-vous pas cette croyance des sauvages que celui qui prie n'entend plus rien de ce qui se passe autour de lui, il parle à Dieu, il n'est plus de ce monde.

Antoine.—Qui sait si ces sauvages des bois ne viendront pas nous écarter au jour du jugement pour se placer avant nous dans le Paradis ?

M. le Curé.—La chose est bien probable. Vous savez que les navires neufs sont bien moins exposés à faire de l'eau que les vieux. Veillons à ce que le calfatage de notre âme soit toujours en bon état, pour que l'eau du péché ne puisse nous exposer à faire naufrage.

—o—

Liste des prêtres qui ont fait la seconde retraite ecclésiastique ouverte au pensionnat de l'université le 4 septembre et terminée le 11.

Prédicateur : Le R. P. Cél. Augier, Provincial des Oblats.

MM. les abbés :

Angers, A.—Vicaire à Ste-Croix.
Arsenault, Cl.—Vic. à l'Île-aux-Grues.
Auclair, L. G.—Curé du S.-C. de Marie.
Beaubien, Ov.—Vic. à St-Pierre du Sud.
Beaudet, P. E.—C. de Kamouraska.
Beaulieu, J. A.—Du Coll. de Lévis.
Bégin, F. X.—Anc. curé, St-Pacôme.
Belley, F. X.—C. de St-Prime (Chic.)
Biais, L.—C. de la Riv. du Loup.
Boissinot, A.—V. à St-Joseph (Beauce.)
Bolduc, Mgr.—De l'Archevêché.
Bouffart, H.—V. à St-J. Bte, Québec.
Breton, L. E.—C. de St-Côme.
Brousseau, G. A.—V. à St-Roch, Québec.
Campeau, A.—Anc. C. Québec.
Cantin, O.—V. à l'Islet.
Caron, A. P.—V. St-Jean-Port-Joli.
Casgrain, F. X.—V. à St-Joseph, Lévis.
Chabot, F.—V. à St-Casimir.
Couture, F. X.—Miss. sur la Côte Nord.
Coulombe, L.—V. à St-Ambroise.
Deschênes, L. P.—C. de St-Samuel.
Desjardins, E.—C. de St-Antonin.
Dionne, B.—V. à St-Charles.
Dionne, H. A.—V. au Cap-St-Ignace.
Dumais, J. F.—V. à Ste-Louise.

Dupuis, J. B. C.—V. à St-David.
 East, U.—V. à Ste-Julie.
 Fortin, A.—V. à St-Roch, Québec.
 Fraser, G.—C. de Shenley.
 Frechette, J. H.—V. à St-Raymond.
 Galerneau, C.—C. de St-Pacôme.
 Galerneau, J. C.—V. à St-Frédéric.
 Garon, L.—V. à St-Ephrem.
 Gauthier J.—C. de St-Lazare.
 Gauvreau, C. L.—V. à N.-D. Lévis.
 Gossefin, J. B.—C. de N.-D. des Anges.
 Goudreau, G.—V. à St-Victor de Tring.
 Gouin, A.—V. à Ste-Marie (Beauce.)
 Grenier A.—V. à St-Michel.
 Hudon, Eug.—V. à St-Jean Deschaillons.
 Labrèque, P. H.—V. à Lorette.
 Labourière, C. F.—Du Coll. de Lévis.
 Lamothe A.—V. à St-Gervais.
 Langlois, J. O.—V. à St-Thomas.
 Lavoie, J.—V. à St-Romuald.
 Lemay, P.—V. à St-François du Sud.
 Lessard, H.—V. à St-J. Bte, Québec.
 Maguire, A. E.—Chap. de Bellevue.
 Marois, Mgr.—De l'archevêché.
 Marcoux, Ths.—V. à Roberval (Chic.)
 Mayrand, L.—C. de St-Jean (I. O.)
 McBrathy, H.—C. de Valcartier.
 Methot, F. X.—Curé de St-Eugène.
 Nadeau, C.—Miss. sur la Côte Nord.
 O'Farrell, J.—C. de Frampton.
 O'Leary P.—C. de Laval.
 Ouellet, P.—Du Coll. Ste-Anne.
 Ouellet, J. P.—V. à St-François, Beauce.
 Pagé, P. J. E.—Du Sém. de Québec.
 Pâquet, L. A.—C. de Ste-Hénédine.
 Pelletier, F.—C. de Ste-Germaine.
 Pelletier, G.—V. à St-Alexandre.
 Pelletier, A.—C. du Château-Richer.
 Pouliot, P. A.—C. de Ste-Perpétue.
 Rouleau, F. N. A.—V. à St-Pascal.
 Rouleau, Fort.—V. à St-Raphaël.
 Rousseau, A.—V. à Charlesbourg.
 Roy, J. E.—C. de St Etienne.
 Ruel, J.-B.—V. à Beauport.
 Sasseville, Jér.—C. de Ste-Foye.
 Scott, H. A.—V. à N.-D. de Lévis.
 Têtu, Mgr. De l'archevêché.
 Talbot, A. E.—V. à St-Augustin.
 Tanguay, O.—C. de St-Paul.
 Têtu, G. E.—V. à la Basillique.
 Tremblay, L. O.—Du Coll. de Ste-Anne.
 Trudel, T.—V. aux Grondines.
 Turcot, Th.—V. à Portneuf.
 Valin, J.—V. à la Riv. du Loup.
 Vallée, J.-B.—C. de St-Jérôme (Chic.)
 Verret, J. E.—V. à Sillery.

En tout 82.

NÉCROLOGIE

Le diocèse des Trois-Rivières vient de faire une perte sérieuse dans la personne de l'un de ses membres des plus marquants, M. le Grand-Vicaire Désilets, curé du Cap de la Madeleine, qui est décédé subitement, chez son frère aux Trois-Rivières, jeudi le 30 août dernier. Bien qu'il eût été tout récemment encore assez gravement indisposé, rien ne faisait prévoir une fin si prochaine. M. le chanoine et Grand-Vicaire Désilets n'était âgé que de 56 ans. Natif de St-Grégoire, il avait fait son cours classique à Nicolet. Chargé à plusieurs reprises de fonctions importantes, mêlé même au journalisme, il lui a fallu plus d'une fois tenir tête à des adversaires; tous n'ont pu se ranger à son opinion, mais tous ont constamment reconnu en lui la droiture d'intention, une parfaite loyauté, et une grande capacité littéraire jointe à une profonde et solide piété. Dans tous ses rapports, tant avec ses confrères qu'avec ses paroissiens, c'était un cœur d'or. L'aigreur, le ressentiment n'ont jamais pu trouver place chez lui; dès qu'il s'agissait de rendre service, d'obliger quelqu'un, il y était tout entier, rien n'était épargné, et son zèle le poussait parfois à des actes héroïques. Ses paroissiens et ses supérieurs peuvent en rendre témoignage.—R. I. P.

—o—

L'Œuvre des Tabernacles

Cette œuvre, établie à Québec seulement depuis deux ans, a pour but de fournir aux paroisses pauvres, particulièrement aux nouvelles missions, les ornements et autres objets nécessaires pour l'exercice du culte.

Les dames directrices de l'œuvre sollicitent des contributions et se procurent les étoffes nécessaires pour la confection des ornements qu'elles exécutent en grande partie elles-mêmes.

Avec des ressources très restreintes, elles ont pu cependant l'année dernière confectionner des objets pour un montant de \$637 qui ont été distribués entre 24 missions dont 7 en dehors de l'archidiocèse.

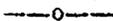
L'Œuvre a été enrichie de précieuses indulgences par Sa Sainteté Léon XIII. La contribution annuelle des membres est de 50 centins; les fabriques sont invitées à donner chacune \$1.

—o—

Ci-suit la liste des objets confectionnés :

Calice, 1.	Rochet, 1.
Ciboire, 1.	Amiets, 12.
Chasubles, 19.	Corporaux, 69.
Chapes, 2	Purificatoires, 26.
Drap mortuaire, 1.	Lavabos, 40.
Etoles, 46.	Nappes de comm., 4.
Manipules, 20.	Cordons d'aub., 12.
Bourses, 33.	Dentell. p. aubes, 12.
Voiles de calice, 19.	Tours d'étoles, 141.
Pavill. de tabern., 5.	Boîtes à Hostie, 10.
Pales, 25.	Bouquets, 2.
Aubes, 4.	Enf. Jesus en cire, 2.
Surplis, 7.	En tout, 514 objets.

La Présidente actuelle est Mad. Sheyn, Grande Allée; la Trésorière, Mad. Ernest Gagnon, 164 Grande Allée; le Directeur, Mgr Têtu.



Questions sur le Chapelet.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez donc bien me donner une réponse à la question qui suit :

1o Une personne a un chapelet indulgencié, elle dit le chapelet en commun avec plusieurs autres qui y répondent; peut-elle faire gagner les indulgences aux autres comme elle les gagne elle-même? — Un Curé.

R.—Non; le chapelet indulgencié est personnel, la personne qui le possède peut seule gagner les indulgences on le récite. En récite le chapelet en commun, chacun des assistants peut gagner les indulgences si, ayant un chapelet indulgencié, il suit sur les grains en répondant.

2o Peut-on vendre des chapelets après les avoir fait indulgencier ?

R.—Non; ils perdent par cela même leur indulgence.

3o Ne peut-on pas en retirer le prix de revient? sans faire aucun profit ?

R.—Certains théologiens soutenaient que la chose pouvait se faire, mais Léon XIII a tout dernièrement renouvelé le décret d'Alexandre VII du 6 février 1657 qui le prohibait. Le chapelet indulgencié ne peut être transmis à une autre personne sans perdre ses indulgences, que par don purement gratuit.

Une personne peut cependant être chargée par une autre de lui acheter un chape-

let et de le faire indulgencier. En le remettant au destinataire elle pourra être remboursée de ce qu'elle aura payé, sans faire perdre les indulgences, par ce que dans ce cas, le chapelet n'aura pas changé de propriétaire, étant devenu la propriété du destinataire du moment qu'il a été acheté.

4o La même personne peut-elle posséder deux chapelets indulgenciés, et se servir tantôt de l'un et tantôt de l'autre ?

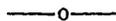
R.—Nous ne voyons rien qui s'y oppose.

5o Tous les prêtres qui en ont reçu la faculté peuvent-ils appliquer les indulgences aux chapelets par un simple signe de croix ?

R.—Oui; excepté pour les chapelets du Rosaire et ceux de Notre-Dame des Sept-Douleurs, parce que la Sacrée Congrégation des indulgences a décidé, le 7 janvier 1842, quo pour ces derniers chapelets, il fallait employer la formule spéciale qui est assignée pour leur bénédiction.

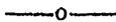
6o Mais il y a dans le rituel une bénédiction spéciale pour les chapelets, ne faut-il pas l'employer pour communiquer les indulgences ?

R.—La bénédiction du rituel n'est pas destinée à attacher des indulgences, mais seulement à séparer les objets bénits des objets profanes.



Calendrier de la semaine

Septembre.		
16 Dim.	b	Dim. 17 après la Pentecôte et 3 sept. N.-D. des VII Doul. dim.
17 Lundi	b	Stigmates de S. François d.
18 Mardi	b	S. Joseph de Cupertino, C. d.
19 Mercredi	r	Jeûne. Qtre T. S. Janvier et comp. Mart.
20 Jeudi	r	S. Eustache et comp. Mart. (Vigile).
21 Vendredi	r	Jeûne. Q. T. S. Mathieu, Ap. et Evang. 2 cl.
22 Samedi	b	Jeûne. Q. T. S. Thomas de Villeneuve Ev. d.



Quarante Heures

17. St-Ambroise.
19. St-Ferdinand.
21. St-Agapit.



Services religieux dans les différentes églises de Québec

Dimanche le 9 septembre 1888.

BASILIQUE.—Messes : 5 h., 6, 7, 8 et 9½. Vêpres 2 h. Grand'messe : M. l'abbé J. Gignac, professeur au Grand Séminaire de Québec. Sermon : M. l'abbé Vaillancourt, vicaire ; *Devoirs des maîtres envers leurs serviteurs.*

EGLISE ST-RÜCH.—Messes : 5 h., 6, 7, 8 et 9½. Vêpres 2 h. Grand'messe : M. sermon : M.

EGLISE ST JEAN-BAPTISTE.—Messes : 5½ h., 7, 8 et 9½.—Vêpres 2 h. Grand'messe : M. F.-X. Plamondon, prêtre, curé ; sermon : M. Godin ; *Sur la parole de Dieu* Archiconfrérie à 7 h., sermon : M. F.-X. Plamondon, *vie de Saint-Pierre Claver.*

EGLISE ST-SAUVEUR.—Messes : 5½ h., 6½, 7½, 8½ et 9½. Vêpres 2 h. ; Grand'messe : R. P. Royer ; sermon : R. P. Grenier, supérieur ; Archiconfrérie à 6 h., sermon : R. P. Pelletier.

Pèlerinage de l'Union Saint-Joseph à N.-D. de Lourdes, Saint-Sauveur. Sermon : R. P. Royer.

Closure de la Retraite annuelle des Enfants de Marie : R. P. Gladu, O. M. I.

EGLISE ST-PATRICE.—Service en langue anglaise. Messes : 5½ h., 7, 8 et 10. Vêpres 7 h. Grand'messe : R. P. Cronin ; sermon : R. P. Miller.

—o—
Eglise des Jésuites

(Congrégation des hommes de la haute ville, Québec).

CALENDRIER PROPRE

21. **VENDREDI.**—S. Mathieu, Apôtre.—Aujourd'hui s'ouvre dans cette église un Triduum solennel en l'honneur des SS. Pierre Claver, Alphonse Rodriguez et Jean Berchmans, S. J., récemment canonisés par Sa Sainteté Léon XIII.

Jour consacré à S. Alphonse Rodriguez.—A 7 h. P. M. panégyrique du Saint par le R. P. Royer, O. M. I.

22. **SAMEDI.**—Jour consacré à Saint Pierre Claver.—A 7 h. P. M. panégyrique du Saint par Mgr Hamel, V. G.

23. **DIMANCHE.**—Jour consacré à S. Jean Berchmans, congréganiste de la Sainte-Vierge. A 10 h. messe solennelle pour la jeunesse étudiante de Québec.—M. l'abbé Lindsay, du Collège de Lévis y prononcera

le panégyrique du Saint.—A 7 h. P. M. panégyrique du même Saint par le R. P. Fiévez, C. SS. R.

Son Em. le Cardinal assistera à l'office du soir et y donnera le salut.

N. B.—Pendant le Triduum, il y aura indulgence plénière pour toutes les personnes qui s'étant confessées et ayant communiqué, visiteront cette église et y prieront à l'intention du Souverain Pontife. (Pour l'indulgence, il n'est pas nécessaire que la communion se fasse dans cette église même.)

Une indulgence de SEPT ANS pourra aussi être gagnée par tous ceux qui contrits de cœur, visiteront cette église et y prieront aux intentions sus-mentionnées.

Ces deux indulgences applicables aux âmes du Purgatoire.

Les reliques des nouveaux Saints seront exposées à la vénération des fidèles pendant le Triduum.

—o—

Ordo des Fêtes Patronales de la Semaine

N. B.—Comme cet Ordo des fêtes patronales deviendrait sans but pour ceux qui n'étant pas de nos abonnés ne pourraient le voir, et que ce serait retrancher inutilement de l'espace pour les matières de lecture, nous ne donnerons à l'avenir que ceux que l'on nous demandera.

Explication des signes et abréviation.

*—Vesp a cap. seq. com. præc.

⊕—V. p. seq. com. præc.

⊖—In Vesp. com. seq.

⊙—Vesp. sine com. præc.

D. Dominica.—O. Octava.—V. Vigil.—dm. duplex majus.—d. duplex.—sd. semiduplex.

Absentia indicationis significat Album.—R. Rubrum.—V. Violaceum.

S. Com. festi simpl. per accid. in utrisque Vps. L. et Miss. cum l. 9.

S. Com. fest. simpl. per accid. sine l. 9.

s. Com. fest. simpl. in Vesp. L. et Miss. cum. l. 9.

s. Com. sino lect. 9.

DEv. FEv. Com. Dom. vel feriae, cuj. evangelium in fine. LIN. Lect. INOCTURNI.

SEPTEMBER

STI AGAPITI, 20.

19. Januarii & Soc.—⊙.

20. Agapiti, 1 cl.—⊙.

21. R. Mathaei, 2 cl. FEv.—⊙ s.

22. Thomae à Vill. d. O. FEv.—⊙ S. s.

23. D. De ea sd. O. (Sol. Patroni 1 cl.)—⊕
 24. S. M. a Mercede dm. O.—⊕ O.
 25. R. Eustachii et soc. d (e 20 huj.) O.—⊕ O.
 26. R. Cyp. & Justinæ, semd. O.—⊕ S.
 27. Oct. Agapiti, d.—⊕.

— o —

L'ex-Père Paradis.

Nous avons le regret d'annoncer que le R. P. Paradis ne fait plus partie de la congrégation des Oblats.

A la suite de son différent avec l'hon J. J. Ross, ancien premier ministre de la Province de Québec, le R. P. Paradis crut devoir ne pas accepter le règlement arbitral de cette affaire fait par le R. P. Augier son Provincial, et en appeler au Très Rév. Supérieur Général de son ordre. Le Très Rév. Père Général ne lui ayant pas donné gain de cause et l'ayant mis en demeure de se soumettre ou de se séparer de sa famille religieuse, il s'adressa à Rome, et la Sacré Congrégation de la Propagande a rejeté son appel en ces termes :

“ *L'affaire ayant été mûrement examinée, il a paru au conseil de la Propagande que le recours du P. Paradis n'était pas acceptable et partant ne pouvait pas être accepté, et qu'il avait pour devoir de se soumettre à ses supérieurs réguliers.*” *Re maturè perpensâ, visum est ejus (Paradis) recursum non esse acceptandum ac proinde non posse illum acceptari et se superioribus regularibus subjicere debere,* (signé) Joannes Card. Simeoni, Præf.

C'est pour n'avoir pas voulu se soumettre à l'autorité et aux ordres de son Supérieur général, selon l'injonction qui lui en a été faite par le St-Siège que le P. Paradis a dû sortir de la congrégation des Oblats.

— Communiqué.

— o —

Nouvelles générales

Lévis.—Dimanche le 2 du courant, une sentence d'excommunication a été fulminée à St-Joseph de Lévis, de la part de Son Eminence le Cardinal, contre deux concubinaires publics, qui ont obstinément refusé de se séparer. Triste! Cet événement a vivement et péniblement impressionné les assistants.

Lourdes.—La grotte de N.-D. de Lourdes, en France—car nous avons aussi des N.-D. de Lourdes en Canada—continue toujours à voir affluer les pèlerins par milliers de toutes les parties du monde. Tous les jours on y est témoin d'actes de piété des plus édifiants, et souvent de miracles éclatants. On voit des personnes faibles, âgées, infirmes, venir de très grandes distances, à pied, pour implorer le secours de la puissante mère de Dieu dans ce sanctuaire où elle se plaît à répandre de préférence ses faveurs. Jusqu'aux têtes couronnées même qui viennent se mêler à la foule des pieux pèlerins. Dans le mois dernier, l'Impératrice du Brésil, Thérèse-Christine-Marie de Bourbon, accompagnée de sa belle-sœur S. A. Imp. et royale Dona Januaria de Bragança, sœur de l'empereur, du prince Louis de Bourbon avec son fils, est venue donner l'exemple de sa piété et de sa dévotion au vénéré sanctuaire. L'impératrice a reçu publiquement la sainte communion des mains de l'évêque de Tarbes qui était venu y célébrer, et a édifé tout le monde par sa bonne tenue, sa simplicité et son affabilité. Le duc de Nemours a profité de la circonstance pour venir de Cauterets faire une visite à sa parente.

Rome.—Le gouvernement italien s'efforce tous les jours de rendre la captivité du Saint-Père de plus en plus restrictive et insupportable. Pour peu qu'il continue, le séjour au Pape à Rome va devenir impossible.

Montréal.—M. l'abbé Alf. Archambault, du collège de l'Assomption, est attaché à l'archevêché de Montréal. Il continuera son cours de droit naturel à l'université Laval.

—On dit que le Saint-Père, malgré sa captivité, son grand âge, et le soin extrême qu'il donne à tout ce qui concerne l'Eglise, travaille, aidé du journaliste Abbott Pesulto, à une histoire de l'Eglise au moyen âge, dans laquelle il insisterait particulièrement sur la période de Grégoire le Grand.

Retraites.—La retraite annuelle au grand séminaire de Québec, s'ouvrira le 15 du courant. Celles des élèves du petit séminaire commencera le 19.

Au collège de Ste-Anne la retraite est fixée au 12 du courant.

NÉCROLOGE

M. l'abbé D. A. Gravel, curé de St-Benoit, décédé le 3 sept.